

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU Séance du Conseil de la Vie Associative 10 mai 2022	Date rédaction : 10/05/2022

P : présent – R : retardé – E : excusé – A : absent

Membre du conseil	P	R	E	A	Membre du conseil	P	R	E	A
Bruyère Cyril	X				Alo-Jay Angélique	X			
Sentis Fabienne			X		Frolet Cécile				X
Chiron Guy	X				Dina Jean	X			
Brun Sylvie			X		Jaccaz Yves	X			
Souid Mourad				X	Pacchioli Serge				X
Torres Alexia				X	Ragazzoni Jean Louis				X
Sumner Graham	X				Michallet Bernard	X			
Boudet Laurence			X		Locatelli Cathy	X			

Secrétaire de séance : Morard-Chataignier Laëtitia

ORDRE DU JOUR :

1. État des lieux et avenir du CVA
2. Contrat CER.

Anne Gérin présente le nouveau directeur du pôle Culture, Animation et Vie Locale, l'assistante de Direction qui sera en charge de faire le lien entre le CVA et la mairie et madame Angélique Alo-Jay, nouvelle élue dédiée au CVA en remplacement de monsieur Charly Pêtre.

1. État des lieux et avenir du CVA

Cyril Bruyère commence la réunion en balayant l'ordre du jour en indiquant que l'équipe municipale ainsi que le pôle Culture, Animation et Vie Locale se sont réunis afin d'essayer de mettre les choses à plat et beaucoup de questionnement en sont ressortis où il faudra apporter des réponses. Il fait un constat en précisant qu'à l'heure actuelle le conseil de la vie associative est en stand by. Dans certains domaines, il y a des directions différentes à prendre. Ce qui ressort de ces échanges, c'est qu'il y a une grosse problématique entre le CVA et les services. Trop souvent, les questions sont restées sans réponse ce qui a soulevé des questionnements. Aujourd'hui il faut se poser les bonnes questions, il faut se positionner sur l'utilité au sein des associations du CVA.

Lucas Ferrucci informe que le but de cette réunion est de rebalayer les différentes missions et de faire un état des lieux de ce qui a été fait auparavant, notamment au sujet des packs puis de parler de l'avenir du CVA, et des modalités du contrat CER.

Anne Gerin informe qu'il est obligatoire depuis le 1^{er} février 2022 dès lors qu'une association bénéficie d'un soutien d'une collectivité publique. Il est issu de la loi confortant les principes de la république et de lutte contre le séparatisme. Une diffusion large sera faite au moment de la réunion des présidents en septembre.

Yves Jaccaz informe que des propositions avaient été faites lors des anciens CVA comme le manque de locaux, faire un recensement au-delà des salles municipales mais aucun retour n'a été fait.

Lucas Ferrucci informe que pour répondre au suivi des dossiers, nous avons intégré dans la réorganisation un référent à savoir Laëtitia qui sera présente à tout les CVA.

Guy Chiron fait remarqué que les comptes rendus n'ont jamais été envoyés.

Cyril Bruyère précise que c'est ce qui a permis de mettre un terme et de réorganiser. Il indique que Laëtitia fera le lien entre le CVA et la municipalité alors que précédemment Benjamin était là de façon ponctuelle. Il invite les membres à reprendre les documents de base qui reprennent le contexte du CVA. Le contrat de partenariat doit être respecté.

Bernard Michallet informe que les associations sont cloisonnées.

Cathy Locatelli intervient en indiquant que normalement les membres devaient se réunir 2 demi-journées pour faire le point sur les contrats de partenariat et les bilans mais aucun document n'a été transmis. C'est la mairie qui doit faire vivre le CVA.

Anne Gérin demande si c'est le rôle des élus d'être interpellés par les associations.

Jean Dina fait remarqué que globalement le CVA a fourni l'outil à la municipalité suite à des directives.

Cyril Bruyère informe qu'il faut que le CVA apporte quelque chose aux associations et pas une couche stérile. Il faut leur apporter du concret et pas une charge supplémentaire dans la gestion administrative. Il rappelle

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de la Vie Associative
10 mai 2022

Date rédaction : 10/05/2022

qu'avant le CVA il y avait l'OMA, il faut se questionner sur l'intérêt du CVA auprès des associations car lors du forum des associations 2021, aucune association ne s'est intéressée au stand.

Bernard Michallet souligne que le forum cible les adhérents et non les présidents des associations. C'est important de pouvoir analyser les nouvelles associations pour qu'elles puissent entrer dans le système voreppin.

Cathy Locatelli souhaite savoir si la municipalité peut porter le dossier si le CVA ne sert à rien. Elle déplore le manque de communication. Elle souligne que le CVA n'est pas qu'un organisme de contrôle mais aussi dans un temps d'échange.

Guy Chiron est d'accord sur le fait que si les associations étaient réactives, le CVA n'en serait pas là, mais il faut voir ce qu'elles ont réellement besoin. Il précise qu'à l'heure actuelle, il n'a rien à demander au CVA.

Anne Gérin informe qu'il faut un œil neuf mais malgré cela les associations peuvent faire remonter des besoins comme des demandes de formation sur la gestion des salariés, la responsabilité juridique des présidents et des trésoriers.

Cyril Bruyère rebondit sur la fatigue des bénévoles.

Cathy Locatelli pense qu'il faut fixer les objectifs en début de saison puis faire un CVA une fois par mois et après avoir des thèmes. Elle fait remarquer que le CVA a bien été créé pour une raison.

Jean Dina rappelle que c'est la municipalité qui souhaitait être dotée d'un outil pour connaître mieux les associations.

Angélique Alo-Jay souligne que la problématique est de recueillir ses informations.

Bernard Michallet se permet de faire un distinguo entre les associations demandeuse d'aides et les autres.

Cyril Bruyère précise que les dernières informations exploitables qu'on ait sont de 2019.

Jean Dina pense qu'il y a peut-être des points à améliorer dans la documentation.

Cyril Bruyère propose de rebalayer les documents et de relancer la procédure.

Lucas Ferrucci intervient en indiquant que le CVA a une utilité mais que le point de blocage était le suivi c'est pour cela que l'on a décidé de mettre en place une réorganisation.

Bernard Michallet souligne que l'analyse avec les documents demandés n'a pas été faite ce qui est démotivant pour les associations.

Jean Dina précise qu'il faut aller plus loin que de fournir un outil, il faut continuer à recevoir les associations pour les analyser.

Guy Chiron propose que l'un des membres, à tour de rôle, participe aux assemblées générales des associations pour présenter le CVA et connaître les attentes et les propositions.

Cyril Bruyère souligne qu'il faut changer la forme de la réunion des présidents. Il reprend le tableau des critères et demande aux membres de réfléchir au devenir de ces critères mais que d'abord il faut relancer la dynamique du CVA.

Guy Chiron précise qu'il faut reparler de ce tableau car beaucoup de membres sont opposés sur la tarification des salles. Il pense que cette règle ne peut pas être appliquée à toutes les associations.

Cyril Bruyère précise qu'il faut rédiger un ordre du jour pour pouvoir relancer la procédure.

Bernard Michallet souhaite savoir qui va analyser les documents.

Jean Dina demande si la municipalité s'engage si le CVA reprend ses missions.

Lucas Ferrucci répond par l'affirmative.

2. Contrat CER

Cyril présente le contrat CER ;

Guy Chiron fait remarquer que pour les associations qui ont demandé des subventions autres que municipal l'ont déjà notifié.

Fin de séance.

Prochain CVA mardi 31 mai 2022 à 18h15 qui portera sur la nouvelle dynamique et nouvelles orientations du CVA.

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de la Vie Associative
31 mai 2022

Date rédaction : 31/05/2022

P : présent – R : retardé – E : excusé – A : absent

Membre du conseil	P	R	E	A	Membre du conseil	P	R	E	A
Bruyère Cyril	X				Alo-Jay Angélique	X			
Sentis Fabienne			X		Frolet Cécile				X
Chiron Guy	X				Dina Jean	X			
Brun Sylvie	X				Jaccaz Yves			X	
Soud Mourad			X		Pacchioli Serge	X			
Torres Alexia				X	Ragazzoni Jean Louis	X			
Sumner Graham	X				Michallet Bernard	X			
Boudet Laurence			X		Locatelli Cathy	X			

Secrétaire de séance : Morard-Chataignier Laëtitia

En préambule, Cathy Locatelli présente sa proposition pour redynamiser le Conseil de la Vie Associative. Elle souligne qu'il n'y a aucune utilité à tenir un stand lors du forum des associations car cette manifestation cible les adhérents et non les présidents et qu'ils ne sont pas forcément sur place. Il faudrait dynamiser la réunion des présidents avec des petits ateliers pour que cela devienne une réunion participative et plus attrayante. Elle propose d'effectuer une permanence une fois par semaine avec des thèmes proposés pour que les associations viennent échanger. Il faut continuer à recevoir les nouvelles associations afin que le CVA continue à avoir un suivi du monde associatif.

Jean Dina informe que le ressenti de la réunion précédente était que les membres du CVA souffraient de ne pas être connus. Le but n'était pas cela, il était de construire des outils pour que la Ville ait un suivi du monde associatif.

Cyril Bruyère complète en indiquant qu'il faut remettre le CVA en place.

Cathy Locatelli précise que la proposition faite est en lien avec les débats lors de la dernière réunion. Si le but du CVA était simplement de créer des outils et d'être dans le contrôle, elle ne préfère pas continuer. Elle souhaite savoir pourquoi aucun courrier n'a été fait pour les associations qui n'ont pas rendu les documents demandés.

Sylvie Brun répond que les documents n'ont jamais été transmis par les services. Il y a un gros dysfonctionnement entre le CVA et la mairie.

Cyril Bruyère intervient en précisant que c'est pour cela que le CVA a été suspendu et que nous l'avons réorganisé avec l'arrivée de Laëtitia pour faire le lien. Il faut repartir de notre calendrier.

Sylvie Brun propose que Laëtitia établisse une ébauche de courrier adressée au président des associations pour expliquer les droits et devoirs des associations, le rôle du CVA et des potentielles sanctions applicables, pour pouvoir relancer le CVA dès la rentrée prochaine.

Jean Dina trouve nécessaire de faire parvenir un courrier et de redynamiser la réunion des présidents.

Serge Pacchioli rappelle que le forum des associations touche 30 % des associations Voreppines et que les présidents ne sont pas forcément présents.

Cyril Bruyère pense que si déjà les associations nous font parvenir ce que nous leur demandons cela sera déjà un bon début.

Cathy Locatelli est persuadée que si les associations sont impliquées dans les démarches cela fonctionnera.

Guy Chiron trouve que les associations ont énormément de documents à remplir. Il faudrait intégrer nos documents dans les dossiers de demande de subvention ou de créneaux réguliers.

Sylvie Brun propose que l'administration établisse un dossier numérique par association où on pourrait retrouver tous les documents (dossier de subvention, créneaux réguliers, ...).

Laëtitia Morard-Chataignier propose d'établir un courrier et de le partager pour d'éventuelles modifications.

Bernard Michallet propose de faire une présentation du CVA dans l'introduction du courrier.

Jean Dina demande si le service communication pourrait faire une vidéo interactive pour présenter les documents du CVA de manière plus attrayante.

Laëtitia Morard-Chataignier termine en indiquant qu'elle va se rapprocher du service communication pour la vidéo et préparer une ébauche de courrier.

Fin de séance.

Prochain CVA mardi 14 juin 2022 à 18h15 qui portera sur l'ébauche du courrier et la vidéo.

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de la Vie Associative
14 juin 2022

Date rédaction : 14/06/2022

P : présent – R : retardé – E : excusé – A : absent

Membre du conseil	P	R	E	A	Membre du conseil	P	R	E	A
Bruyère Cyril	X				Alo-Jay Angélique	X			
Sentis Fabienne	X				Frolet Cécile				X
Chiron Guy	X				Dina Jean	X			
Brun Sylvie	X				Jaccaz Yves	X			
Souid Mourad	X				Pacchioli Serge	X			
Torres Alexia				X	Ragazzoni Jean Louis	X			
Sumner Graham	X				Michallet Bernard	X			
Boudet Laurence			X		Locatelli Cathy	X			

Secrétaire de séance : Morard-Chataignier Laëtitia

Laëtitia Morard-Chataignier présente le courrier qui a été rédigé pour envoyer aux associations concernant le relancement du Conseil de la Vie Associative, validé par Anne Gerin.

Bernard Michallet souhaite que les liens des documents demandés soient mis dans le mail accompagnateur. Il demande que le courrier soit modifié concernant le kit associatif et noter directement l'onglet CVA du site internet de la Ville.

Laëtitia Morard-Chataignier prend note de la modification et indique qu'elle va revoir la gestion du site pour que ce soit plus clair pour les associations.

Guy Chiron pense qu'il y a encore des points où le Conseil de la Vie Associative peut encore travailler.

Cyril Bruyère répond qu'il faut mettre en place les procédures actuelles puis par la suite voir comment elles peuvent être mises en place.

Bernard Michallet pense que le CVA et les services de la mairie doivent être en accord.

Guy Chiron souhaite alerter sur le fait que les associations ne voient jamais entre elles pour éviter de faire plusieurs événements le même jour. Le calendrier des fêtes devrait être co construit avec les services de la Mairie et les associations.

Fabienne Sentis répond que sous l'ancienne équipe municipale, il y avait une journée « calendrier des fêtes ».

Cathy Locatelli donne son avis sur le courrier. Il faut que les choses soient claires entre le CVA et la mairie pour savoir qui fait quoi.

Jean Dina s'interroge sur le fait que dans les « sanctions », la suspension des subventions n'apparaît pas.

Laëtitia Morard-Chataignier indique qu'elle va se rapprocher des élus pour voir si nous pouvons rajouter dans le courrier le terme « différentes ressources » pour cibler les subventions.

Sylvie Brun souhaite soulever un problème concernant le ramassage des poubelles situées à l'Arcade. Il faudrait penser à des poubelles enterrées.

Laëtitia Morard-Chataignier indique qu'elle va se rapprocher des services pour avoir des renseignements.

Fabienne Sentis fait savoir qu'il faudrait que sur le site de la mairie et/ou sur les panneaux électroniques figure un agenda afin que les citoyens aient une visibilité concernant les programmes.

Laëtitia Morard-Chataignier informe que des mécontentements de la part des associations vont très probablement remonter concernant le montant de la caution mis en place lors de réservation de salle.

Sylvie Brun alerte sur le fait que le montant de la caution doit être disponible dans la trésorerie de l'association sinon ce n'est pas légal. Elle souhaite savoir comment l'association fait si elle ne dispose pas des 2 500 € en trésorerie.

Laëtitia Morard-Chataignier va se rapprocher des élus pour avoir une réponse.

Fin de séance.

Prochain CVA mardi 5 juillet 2022 à 18h15 qui portera sur la réorganisation de la réunion des présidents.

Prochain CVA mardi 6 septembre 2022 à 18h15 qui portera sur les nouvelles associations.

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de la Vie Associative
05 juillet 2022

Date rédaction : 05/07/2022

P : présent – R : retardé – E : excusé – A : absent

Membre du conseil	P	R	E	A	Membre du conseil	P	R	E	A
Bruyère Cyril	X				Alo-Jay Angélique	X			
Sentis Fabienne	X				Frolet Cécile				X
Chiron Guy	X				Dina Jean	X			
Brun Sylvie	X				Jaccaz Yves	X			
Souid Mourad	X				Pacchioli Serge	X			
Torres Alexia				X	Ragazzoni Jean Louis	X			
Sumner Graham			X		Michallet Bernard	X			
Boudet Laurence				X	Locatelli Cathy	X			

Secrétaire de séance : Morard-Chataignier Laëtitia

En préambule, Cyril Bruyère annonce qu'il va falloir organiser la réunion des présidents.

Guy Chiron propose de créer des ateliers afin que les associations puissent participer.

Cyril Bruyère fait remarquer que la durée est plus longue.

Guy Chiron informe qu'en 1h30 cela est possible, avec un atelier, une restitution et une conclusion.

Cathy Locatelli pense qu'il faut fédérer autour du projet commun des associations et travailler en participatif pour revoir les obligations de celles-ci. Faire cinq à six groupes d'une dizaine de personne et trouver les thèmes. Animer par le CVA, les faire parler en communication ouverte pour faire un mixte. Par la suite, faire un retour de chaque groupe de travail.

Sylvie Brun précise que cela avait déjà été fait lors de la création du CVA en 2017 avec cinq thèmes différents, grâce à cela la charte a été créée. Il faut travailler autour de leurs engagements. Il faudrait quelque chose de plus ouvert et non diriger.

Graham Sumner fait remarquer que si cela est trop compliqué, les associations ne participeront pas.

Cyril Bruyère précise que sa vision serait de sensibiliser les associations et le bien fondé du CVA mais aussi d'avoir leurs retours et ce qu'ils en ont vécu.

Cathy Locatelli fait remarquer que l'association a un engagement vers la municipalité, l'engagement envers le CVA est un plus.

Sylvie Brun propose un atelier de 15 min en listant les droits et obligations des associations Voreppines, de la Ville et du CVA.

Cyril Bruyère propose de mettre la trame sur un paperboard.

Sylvie Brun pense qu'il faut plus que les associations fassent un bilan de l'année écoulé et une prospective sur l'année prochaine.

Cyril Bruyère informe qu'il faut faire les groupes en amont, lancer les thèmes et laisser les associations s'organiser.

Titre réunion des présidents : « Innovons ensemble », Qu'attendez-vous de l'avenir ?.

En préambule, faire une synthèse rapide du CVA, de ce qui s'est fait les trois à quatre mois précédents, la réorganisation et ce qui a justifié les ateliers mis en place.

Cathy Locatelli informe qu'il faut lancer la réunion avec une note positive.

Faire une présentation du service CAVL mais uniquement pour les modifications. Avoir un rapporteur et faire une restitution par groupe.

Guy Chiron fait remarquer que les résultats seront identiques, car chaque groupe aura le même thème.

Sylvie Brun précise que les réponses seront complémentaires.

Fin de séance.

Prochain CVA mardi 6 septembre 2022 à 18h00 qui portera sur la présentation des 3 nouvelles associations.

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de la Vie Associative
06 septembre 2022

Date rédaction : 06/09/2022

P : présent – R : retardé – E : excusé – A : absent

Membre du conseil	P	R	E	A	Membre du conseil	P	R	E	A
Bruyère Cyril	X				Alo-Jay Angélique	X			
Sentis Fabienne	X				Frolet Cécile				X
Chiron Guy	X				Dina Jean			X	
Brun Sylvie	X				Jaccaz Yves	X			
Sould Mourad	X				Pacchioli Serge	X			
Torres Alexia				X	Ragazzoni Jean Louis	X			
Sumner Graham			X		Michallet Bernard	X			
Boudet Laurence	X				Locatelli Cathy	X			

Secrétaire de séance : Morard-Chataignier Laëtitia

En préambule, Cyril Bruyère annonce qu'il va falloir organiser la réunion des présidents.

Après plusieurs échanges avec les membres du CVA le programme sera le suivant :

- ouverture de la réunion des présidents par la municipalité,
- présentation du CVA,
- mise en place des ateliers.

Les thèmes des ateliers seront proposés par mail et choisis à l'aide d'un doodle.

Cyril Bruyère annonce que la deuxième partie de cette réunion sera basée sur la présentation d'une nouvelle association « Les Savoirs du Cœur ».

Les trois personnes présentes sont :

- Monsieur Abdel Anik – Président,
- Madame Amandine Blachier – Vice-Présidente,
- Monsieur Cédric Eymard – Trésorier.

L'association se présente comme un regroupement de 3 thérapeutes basés dans l'Ardèche, la Savoie (Chambéry) et l'Isère (Voreppe). L'activité de l'association est basée sur le développement personnel, création de formations, organisation de séminaires et de forums et ils souhaitent échanger avec différentes associations. Le but étant de créer des événements sur la commune de Voreppe pour présenter les nouvelles techniques de thérapie pour tous les types de public. L'association ne dispose pas de code Adeli.

Sylvie Brun stipule que le regroupement de thérapeute n'est pas une association basée sur la loi 1901.

Les membres du CVA font remarquer à l'association que d'après les statuts, aucune personne extérieure ne peut adhérer à l'association. Il faudrait créer une société et non une association.

Au vu des différents échanges houleux entre les membres du CVA et les membres de l'association, Cyril Bruyère met un terme à la réunion en indiquant à monsieur Anik qu'il faudrait retravailler les statuts, clarifier le lien entre les voreppins et les thérapeutes et de connaître le bénéfice pour Voreppe et les habitants. Il précise que le CVA a un avis consultatif et que les membres peuvent aider l'association.

A ce jour, aucun retour de l'association.

Fin de séance.

Prochain CVA mardi 11 octobre 2022 à 18h00 qui portera sur le débriefing de la réunion des présidents.

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de la Vie Associative
11 octobre 2022

Date rédaction : 11/10/2022

P : présent – R : retardé – E : excusé – A : absent

Membre du conseil	P	R	E	A	Membre du conseil	P	R	E	A
Bruyère Cyril	X				Alo-Jay Angélique	X			
Sentis Fabienne			X		Frolet Cécile				X
Chiron Guy	X				Dina Jean	X			
Brun Sylvie	X				Jaccaz Yves	X			
Souid Mourad				X	Pacchioli Serge			X	
Torres Alexia				X	Ragazzoni Jean Louis	X			
Sumner Graham			X		Michallet Bernard	X			
Boudet Laurence	X				Locatelli Cathy	X			

Secrétaire de séance : Morard-Chataignier Laëtitia

En préambule, Cyril Bruyère annonce qu'il va falloir organiser la réunion des présidents.

Après plusieurs échanges avec les membres du CVA le programme sera le suivant :

- ouverture de la réunion des présidents par la municipalité,
- présentation du CVA,
- mise en place des ateliers.

Les thèmes des ateliers seront proposés par mail et choisis à l'aide d'un doodle.

Cyril Bruyère annonce que la deuxième partie de cette réunion sera basée sur la présentation d'une nouvelle association « Les Savoirs du Cœur ».

Les trois personnes présentes sont :

- Monsieur Abdel Anik – Président,
- Madame Amandine Blachier – Vice-Présidente,
- Monsieur Cédric Eymard – Trésorier.

L'association se présente comme un regroupement de 3 thérapeutes basés dans l'Ardèche, la Savoie (Chambéry) et l'Isère (Voreppe). L'activité de l'association est basée sur le développement personnel, création de formations, organisation de séminaires et de forums et ils souhaitent échanger avec différentes associations. Le but étant de créer des événements sur la commune de Voreppe pour présenter les nouvelles techniques de thérapie pour tous les types de public. L'association ne dispose pas de code Adeli.

Sylvie Brun stipule que le regroupement de thérapeute n'est pas une association basée sur la loi 1901.

Les membres du CVA font remarquer à l'association que d'après les statuts, aucune personne extérieure ne peut adhérer à l'association. Il faudrait créer une société et non une association.

Au vu des différents échanges houleux entre les membres du CVA et les membres de l'association, Cyril Bruyère met un terme à la réunion en indiquant à monsieur Anik qu'il faudrait retravailler les statuts, clarifier le lien entre les voreppins et les thérapeutes et de connaître le bénéfice pour Voreppe et les habitants. Il précise que le CVA a un avis consultatif et que les membres peuvent aider l'association.

A ce jour, aucun retour de l'association.

Fin de séance.

Prochain CVA mardi 11 octobre 2022 à 18h00 qui portera sur le débriefing de la réunion des présidents.